

PROFESSIONNELS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires 2019

Extrait des conditions générales de banque
en vigueur au 1^{er} janvier 2019
Tarifs HT



CENTRE OUEST
Toute une banque
pour vous



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture / Transfert / Clôture de compte	GRATUIT
---	---------

RELEVÉ DE COMPTE

• E-relevé (relevé disponible sous format électronique)	GRATUIT
• Relevé mensuel papier	GRATUIT
• Relevé papier autre périodicité (par relevé)	1,60 €
• Réédition de relevé de compte (par relevé)	5,00 €
• Relevé de situation des engagements à la date de l'arrêté comptable (Compta Prêt)	37,79 €*

TENUE DE COMPTE

• Frais de tenue de compte, par mois	13,00 €
- avec Compte à Composer ou Compte Service	GRATUIT
• Commission de mouvement de compte-Prélèvement mensuel	0,083%
Minimum de perception	5,47 €
- avec Compte à Composer ou Compte Service	GRATUIT
• Frais de gestion de compte inactif, par an	30,00 €

SERVICES EN AGENCE

• Frais de recherche de documents	
- recherche simple sur compte et opération (tarif à l'opération)	12,50 €*
- recherche complexe	sur devis
• Frais de location de coffre-fort (selon la taille)	à partir de 76,67 €* par an



Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Votre Compte à Composer Professionnel (CAC Pro)

ENSEMBLE DE SERVICES

LE SOCLE	Crédit Agricole en ligne
	Tenue de compte
	Commission de mouvement
	Sécuricompte Pro Plus (Assurance moyens de paiement)
	E-relevé, relevé de compte bimensuel
	Information solde journalier par mail ou SMS
	Information mise à disposition des moyens de paiement par mail ou SMS

LE BARÈME PAR TRANCHE ET PAR MOIS SELON LE CHIFFRE D'AFFAIRE CONFIE

• Jusqu'à 100 K€	15,30 €
• de 100 K€ à 250 K€	15,80 €
• de 250 K€ à 500 K€	16,30 €
• de 500 K€ à 750 K€	17,35 €

AVANTAGES TARIFAIRES LIÉS À LA POSSESSION DU CAC PRO

• Carte Business Card	- 20 %
• EDIWeb	- 50 %
• Frais d'envoi de chéquier sous pli simple	GRATUIT
• CA Certificat	- 30 %
• SécuriHelp Pro	- 50 %
• Frais d'opposition chèque par l'émetteur	GRATUIT



Vos moyens et opérations de paiement

ESPÈCES

- Versement d'espèces via automate de versement **GRATUIT**
- Mise à disposition de fonds dans une autre Caisse Régionale CA **23,75 €**

CARTES

Cotisations cartes)))

Carte de paiement à autorisation systématique :
- Professionnel Mastercard **35,00 € / AN**

Carte de paiement internationale à débit immédiat :
- Business Card **50,00 € / AN**
- Business Executive **130,00 € / AN**

Carte de paiement internationale à débit différé :
- Business Card **50,00 € / AN**
- Business Executive **130,00 € / AN**



Bon à savoir !

Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « **CRÉDIT** ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « **DÉBIT** ».

Autres services par carte

- Opposition faite par le titulaire de la carte **GRATUIT**
- Modification des plafonds d'utilisation à la demande du porteur **11,30 €**

VIREMENT

Virement SEPA ⁽¹⁾

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	INTERNET	AGENCE
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,30 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	INTERNET	AGENCE
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,37 €
• Réception d'un virement SEPA		GRATUIT

(1) SEPA : Single Euro Payments Area (Espace Unique de Paiements en Euros).

Légendes

-))) Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact ». Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Carte ou auprès de votre conseiller.

Virement non SEPA (en France uniquement)

• Frais par virement occasionnel spécialisé orienté trésorerie papier	18,80 €
• Frais par virement occasionnel spécialisé orienté trésorerie télétransmis	9,40 €

PRÉLÈVEMENT SEPA / TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	GRATUIT
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT
• Opposition sur avis de prélèvement	GRATUIT
• Frais par prélèvement en liste, à l'opération télétransmise	0,20 €
• Prélèvement SDD ⁽²⁾ B to B ⁽³⁾	
- Mise en place	7,20 €
- Suppression	7,20 €
• Demande d'Identifiant Créancier SEPA	28,00 €
• Offre Pack Prélèvements pour la gestion des mandats et le traitement des prélèvements SEPA	nous consulter

CHÈQUE

• Frais d'envoi de chéquier sous pli simple	1,70 €
• Remise de chèque(s) sur le compte	GRATUIT
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur	15,85 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,20 €

EFFETS DE COMMERCE

Effets présentés au paiement

• Rejet d'effet (<i>insuffisance de provision ou demande de prorogation</i>)	20,00 €
--	---------

Effets présentés à l'encaissement

• Commission sur remise à l'encaissement	
- remise papier	7,45 €
- à l'opération papier	6,85 €
- à l'opération télétransmise	0,20 €
• Opérations diverses sur effets (<i>impayé, avis de sort, réclamation, remise effet échu ou brûlant</i>)	18,00 €

MONÉTIQUE ET EDI

Monétique

• Encaissements cartes bancaires	
- Commission sur encaissement carte sur terminal, à distance ou par internet	étude personnalisée
• Location TPE (<i>Terminal de Paiement Electronique</i>)	nous consulter
• Relevé mensuel papier monétique commerçants, par relevé	15,00 €

(2) SDD : Sepa Direct Débit

(3) B to B : (Business to Business) Prélèvement inter-entreprises

Echanges de données informatisées

PAR INTERNET

- | | |
|---|---------|
| • EDIWEB Transfert de fichiers par mois | 23,50 € |
| • EDIWEB saisie + transfert de fichier + import de relevé de compte par mois ⁽⁴⁾ | 37,00 € |

PAR TÉLÉTRANSMISSION

- | | |
|---|---------|
| • EBICS T ou TS par mois ⁽⁵⁾ | 55,00 € |
|---|---------|

COMPLÈMENTS COMMUNS À L'INTERNET ET LA TÉLÉTRANSMISSION

Les prestations incluent le service dédié d'assistance téléphonique du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 18h

- | | |
|---|--------|
| • Avenant au contrat ou service supplémentaire (ou suppression), par modification | 7,50 € |
|---|--------|

OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- | | |
|---|-----------------------|
| • Offres Pack Prélèvements
(Gestion des mandats et traitement des prélèvements SEPA) | nous consulter |
| • Offre Swifnet | nous consulter |
| • CA-Certificat+, par abonné, par an | 70,00 €* [†] |
| • CA-Certipro, par abonné, par an | 24,00 €* [†] |
| • Centralisation de recettes, de trésorerie | sur devis |

DATES DE VALEUR (EN JOURS TRAITÉS)

Date de valeur : date à laquelle une somme est définitivement débitée ou créditée sur le compte et à partir de laquelle sont établis les décomptes d'intérêts.

Jours ouvrables : les jours ouvrables sont les jours d'ouverture du Crédit Agricole du Centre Ouest et des systèmes de compensation. Ils sont indiqués dans le calendrier à disposition sur notre site Internet.

Tout ordre reçu après les heures limites de traitement des opérations définies par votre Crédit Agricole sera réputé reçu le jour ouvrable suivant.

- | | |
|---|-----------|
| • Date de valeur sur encaissement | J+1 ouvré |
| • Sauf titulaire d'un compte service ou compte à composer | J ouvré |



Irrégularités et incidents

COMMISSION D'INTERVENTION

- | | |
|---|--------|
| Commission d'intervention par opération | 9,40 € |
|---|--------|

avec un plafond de 37,60 €/jour

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(4) Avantage tarifaire de 10% sur le prix standard proposé si souscription d'une signature électronique CA Certipro (non cumulable avec avantages liés à la détention d'un Compte à Composer)

(5) Avantage tarifaire de 25% sur le prix standard proposé si souscription d'une signature électronique CA Certificat +, pour transport des fichiers par EBICS TS (non cumulable avec avantages liés à la détention d'un Compte à Composer).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 17,46 €*
• Frais par saisie attribution ou conservatoire 87,08 €*
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10% MAXIMUM du montant dû au TRÉSOR PUBLIC dans la limite d'un plafond de 100,00 €⁽⁶⁾**

INCIDENT DE PAIEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté 17,15 €
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽⁷⁾
 - montant inférieur ou égal à 50 € 20,60 € par chèque
 - montant supérieur à 50 € 40,60 € par chèque*(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)*
• En cas d'interdiction bancaire
 - Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire 33,15 € par chèque
 - Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 33,15 €
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽⁷⁾ 10,60 €
(limité au montant de l'opération pour les prélèvements < 20 €)



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...). Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

INTERNET ET TÉLÉPHONE MOBILE

- CAEL⁽⁸⁾ Pro Base GRATUIT
- CAEL Pro Rib GRATUIT
- CAEL Pro Rib Titres GRATUIT

SERVICES SMS FIL MOBILE

- Frais d'utilisation des services de banque à distance
 - Réception d'alertes et/ou mini-relevés de compte GRATUIT

SERVICES D'ALERTE PAR SMS

- Alerte mise à disposition de moyens de paiement GRATUIT
- Information de solde journalier GRATUIT

(6) Plafond fixé par décret N° 2018-1118 du 10 décembre 2018 relatif aux frais bancaires perçus par les établissements de crédit à la suite d'une notification par un comptable public d'une saisie administrative à tiers détenteur.

(7) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(8) CAEL : Crédit Agricole En Ligne.



Assurances et Prévoyance ⁽⁹⁾

• Assurance multirisque professionnelle	devis personnalisé
• Assurance véhicule professionnel et automoteur	devis personnalisé
• Assurance Protection des revenus	devis personnalisé
• Assurance complémentaire santé individuelle	devis personnalisé
• Assurance Santé et prévoyance collective en entreprise	devis personnalisé
• Garantie des accidents de la vie	devis personnalisé
• Assurance temporaire décès	devis personnalisé
• Assurance responsabilité du dirigeant	devis personnalisé
• Assurance Responsabilité civile Décennale	devis personnalisé
• Assurance Multirisque Forêt	devis personnalisé
• Télésurveillance Nexecur	devis personnalisé
• Cotisation à l'offre assurance perte et vol moyens de paiement - Sécuricompte PRO Plus, par mois	3,00 €
• Cotisation à l'offre assurance coup dur matériel et aléas de la vie - SécuriHELP PRO, par mois	1,00 €



Épargne et Placements financiers

GESTION DES EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

• Actilibre : Gestion automatisée de versements des excédents de trésorerie - ACTILIBRE Tandem Pro, par mois	23,90 €
• Sicav de trésorerie	nous consulter
• Dépôt à terme	nous consulter

ÉPARGNE RETRAITE (ACCORDANCE)

• Dans le cadre de la loi MADELIN, vous pouvez vous constituer une épargne que vous récupérez au moment de votre départ à la retraite sous forme de rente à vie. Cette épargne, réversible en faveur de votre conjoint, bénéficie d'un cadre fiscal particulièrement attractif	nous consulter
--	----------------



Bon à savoir !

Pour plus de renseignements sur les solutions de placement et d'épargne, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

(9) Les services d'assurances sont souscrits auprès de la CAMCA-Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole. Les services d'assistance sont souscrits auprès de Mutuaide Assistance. Les contrats d'assurance habitation, automobile et protection juridique sont proposés par Pacifica, compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole SA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 332 609 760 €. 8-10, boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 352 358 865 RCS Paris. Les contrats d'assurance vie et prévoyance sont proposés par Prédica, filiale de Crédit Agricole SA, entreprise régie par le code des assurances. SA au capital de 1 029 934 935 €. 50-56, rue de la Procession - 75015 Paris 334 028 123 RCS Paris. Limites et garanties prévues au contrat.



Opérations à l'étranger

OPÉRATIONS DE CHANGE

	FORFAIT	TAUX	MINI	MAXI
Commission de change sur devises	—	0,10 %	17,60 €	—

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

	FORFAIT	TAUX	MINI	MAXI
Virement reçu en faveur de nos clients				
Frais par virement SEPA ⁽¹⁰⁾ occasionnel	GRATUIT	—	—	—
Frais par virement international occasionnel ⁽¹¹⁾	17,41 €	—	—	—
Remise de chèque / étranger				
Crédit immédiat sous réserve de bonne fin				
- si montant chèque < 76€	5,90 €	—	—	—
- si montant du chèque >= 76€	—	0,15 %	33,95 €	—
Crédit différé, après encaissement ⁽¹²⁾				
- si montant chèque < 76€	5,90 €	—	—	—
- si montant du chèque >= 76€	—	0,15 %	33,95 €	—
Remise documentaire / étranger	—	0,21 %	54,96 €	306,88 €

RÈGLEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER

	FORFAIT	TAUX	MINI	MAXI
Virements émis par nos clients				
Frais par virement SEPA ⁽¹⁰⁾ occasionnel				
- En agence	3,30 €	—	—	—
- Télétransmis	0,20 €	—	—	—
Frais par virement international occasionnel ⁽¹¹⁾				
- En agence	—	0,11 %	22,08 €	—
- Télétransmis	—	20% de réduction	—	—
Chèques émis par nos clients à l'étranger	—	0,11 %	22,08 €	—
Paiement d'effets tirés sur nos clients	—	0,21 %	80,80 €	579,35 €
Paiement de remises documentaires	—	0,21 %	80,80 €	579,35 €

AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Pour toutes autres prestations	nous consulter
--------------------------------	----------------



Découverts et Crédits

DÉCOUVERT

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 18,25 €

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

Déouvert autorisé

- Frais de dossier
 - à la réalisation et sur le montant du plafond 0,30 %
 - minimum de perception 73,10 €
 - maximum de perception 940,15 €
 - réexamen annuel 49,85 €

(10) SEPA : Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euros

(11) Virement international : virement toutes devises, tous pays, sans limite de montant

(12) Frais de port en sus

• Commission d'engagement, prélevée par trimestre sur le montant du plafond	0,20 % l'an
• Commission de plus fort découvert ⁽¹³⁾	0,06 %

Escompte

• Frais de dossier	
- à la réalisation et sur le montant du plafond	0,75 %
- réexamen annuel	49,85 €
• Traitement de remise d'effets	
- remise papier	7,55 €
- à l'opération papier	6,95 €
- remise magnétique	GRATUIT
- à l'opération magnétique	0,20 €
• Prorogation d'effets	18,25 €
• Réclamation d'effets	18,25 €
• Changement de domiciliation	18,25 €
• Commission d'incidents sur effet (impayé)	18,25 €

Daily

• Frais de dossier	
- à la réalisation et sur le montant du plafond	1,00 %
- réexamen annuel	49,85 €
• Frais par bordereau	GRATUIT
• Frais de gestion d'une ligne de créances (modification)	18,25 €
• Commission par notification	16,80 €
• Prorogation de créances	18,25 €
• Frais d'impayés	18,25 €

Crédit court terme

• Frais de dossier (sur le montant du prêt)	1,00 %
- minimum de perception pour les dossiers < ou = 50 000 €	105,00 €
- minimum de perception pour les dossiers > 50 000 €	365,00 €

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT

Crédit moyen, long terme

• Frais de dossier (sur le montant du prêt)	1,00 %
- minimum de perception pour les dossiers < ou = 50 000 €	105,00 €
- minimum de perception pour les dossiers > 50 000 €	365,00 €

Cautionnement bancaire

nous consulter

AUTRES OPÉRATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Information annuelle des cautions (<i>par caution et par prêt</i>) (à la charge des emprunteurs)	46,95 €
• Modification de garantie, désolidarisation	121,80 €
• Mise en place de délais ou plans d'apurement	66,50 €
• Modification du compte à débiter	29,95 €



Bon à savoir !

Le glossaire FBF des produits de financement bancaire court terme et de leurs principales composantes tarifaires est disponible sur le site internet du Crédit Agricole du Centre Ouest : www.ca-centreouest.fr

(13) Calculée sur le cumul du plus fort découvert de chaque mois du trimestre (prélèvement trimestriel)



Résoudre un litige

Le Crédit Agricole du Centre Ouest a la volonté de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service. Néanmoins, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Recours interne :

• Votre 1^{er} interlocuteur : l'Agence

Contactez tout d'abord votre Conseiller ou le Responsable de votre agence pour lui faire part de vos interrogations ou de votre mécontentement. Ils sont à votre disposition pour trouver une solution appropriée.

• Votre 2^e interlocuteur : le Service Accompagnement Réclamations

Si la réponse apportée préalablement par votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Accompagnement Réclamations :

PAR COURRIER	PAR MAIL	PAR INTERNET
Crédit Agricole du Centre Ouest Service Accompagnement Réclamations 68 Avenue Pierre de Coubertin 36014 CHÂTEAUROUX CEDEX	DEMANDE. RECLAMATION. CLIENT@ ca-centreouest.fr	www.ca-centreouest.fr/ reclamations.html

Le Crédit Agricole du Centre Ouest s'engage à accusé réception de votre réclamation dans un délai de 10 jours ouvrables et à vous adresser une réponse dans un délai de 2 mois. Si toutefois votre dossier nécessitait une expertise complexe, ce délai pourrait être prolongé. Dans ces circonstances exceptionnelles le Crédit Agricole du Centre Ouest vous en tiendrait informé. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur : les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; les services de paiement ; les prestataires de services de paiement ; le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée au Client dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

* Services assujettis à la TVA de plein droit. Conformément à la loi, le Crédit Agricole du Centre Ouest a choisi d'appliquer une facturation sans TVA à l'exception de la TVA de plein droit.

Document informatif à vocation non publicitaire. Ces conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Toute modification de ces conditions tarifaires est communiquée par écrit aux clients deux mois avant son entrée en vigueur. L'absence de contestation dans les deux mois vaudra acceptation. Chaque client de la Caisse régionale reçoit l'extrait des conditions générales de banque par courrier ou par mail. Ce document est un extrait des Conditions Générales de Banque au 1^{er} janvier 2019, il est élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires. Vous pouvez également consulter l'intégralité des prix de nos prestations et services sur notre site www.ca-centreouest.fr dans l'Espace Tarification dédié, accessible en bas de vitrine. Un catalogue est à votre disposition dans toutes les Agences de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest. La souscription de certains produits et services est soumise à l'accord de la caisse régionale ; renseignez-vous auprès de votre agence. Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article du Code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D 312-5. Sauf indication contraire, les avantages ou réductions ne sont pas cumulables.



Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre-Ouest

Société Coopérative à Capital Variable, agréée en tant qu'établissement de crédit.

Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance
sous le n° 07 022 854 - CRCO 391 007 457 RCS Limoges

29 boulevard de Vanteaux - 87044 Limoges cedex Tél : 05 55 05 75 50 (appel non surtaxé)
www.ca-centreouest.fr

- agréée (sous le numéro 19506) et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel :

61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09. Voir le site www.banque-france.fr

- contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 91 boulevard Pasteur - 75710 Paris Cedex 15

- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02